### DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

## Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Reque ne prédecture le 10/12/2020 Reque ne prédecture le 10/12/2020

USSES ET RHÔNE

#### Séance du 8 décembre 2020

Nombre de Conseillers :

L'an deux mille vingt, le 8 décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Minzier, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.

En exercice : 39 Présents : 27

Date de convocation : 2 décembre 2020

Suppléant: 1 Absents: 6 Pouvoirs: 5 Votants: 33 Pour: 33 Contre: 0 Nul: 0

Abstention: 0

Présents: Mesdames Frédérique AURELLE, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Carine DUVERNOIS, Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.

derard Lawident, dilles Callet, François Seve, Jean-Tves Machand.

**Pouvoirs :** Carole ETTORI à Jérémie COURLET ; Carole BRETON à David BANANT ; Bernard THIBOUD à Frédérique AURELLE ; Marie-Christine GLANDUT à Vincent

DUTOIT; Christine GUISEPPIN à Michel BOTTERI.

N° CC 175/2020

Suppléant : Dominique REY.

Absents: Sophie COLAS, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Florence

POZZO, Sandrine TASSET.

Madame Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance

#### **OBJET: TRANSPORT SCOLAIRE - Tarification année 2021-2022.**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Usses et Rhône et notamment son article 6-1-1, Vu la délibération de la CC Usses et Rhône n°CC 05/2020 en date du 14 janvier 2020 portant fixation des tarifs de transports scolaires pour l'année 2020-2021.

Considérant la nécessité de fixer par délibération la tarification Transport Scolaire 2021-2022. Considérant que la commission Mobilités-transports réunies le 23 novembre 2020 a proposé de maintenir les mêmes conditions tarifaires en vigueur actuellement pour la rentrée 2021-2022.

Le Président propose une tarification comme suit :

- Les tarifs pour l'année 2021-2022 sont les suivants. Ils sont applicables quel que soit la date d'inscription dans l'année :

Inscription pour l'année scolaire : septembre - juillet	
1 enfant	70€
2 enfants	130 €
3 enfants et plus	180 €

- La carte de transport n'est pas remboursable dans l'année

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le

Affiché le

ID : 074-200070852-20201208-CC 175 2020-DE

- Règlement des cartes pour les familles à partir de 3 enfants en 2 fois :

- 1er versement à l'inscription : 50%

- 2ème versement fin janvier : 50%

- 10 € les frais de reproduction de la carte de transport
- 50 € /famille pour les pénalités de retard d'inscription.

#### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de :

**FIXER** les tarifs de la carte scolaire à compter de la rentrée 2021-2022 tel que présentés ci-dessus. **SCINDER** en 2 fois le règlement pour les familles à partir de 3 enfants : 1<sup>er</sup> versement à l'inscription, le solde à la fin décembre.

**FIXER** à 10 € les frais de reproduction de la carte de transport.

FIXER à 50 € /famille pour les pénalités de retard d'inscription.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

> Pour extrait conforme, <u>Le Président</u>, Paul RANNARD

